

Epreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties.

1. Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre de l'enseignement obligatoire.
2. Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement l'information.
3. Rien ici.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Au choix parmi les possibilités présentées dans les 2 colonnes du tableau suivant :

Je choisis de traiter ...	
... uniquement l' EC2 (étude de doc)	... l' EC2 (étude de doc) et l' EC1 (Mobilisation de connaissances) <i>(pour ceux qui pensent avoir suffisamment de temps)</i>
Notée : - EC2 : 20 pts	Notées : - EC2 : 13 pts (dont bonus = 1 pt) - EC1 : 9 pts (dont bonus = 1 pt)
❖ Notez votre choix en haut de votre copie : « Uniquement EC2 » ou « EC2 et EC1 » (Je ne peux pas traiter uniquement EC1)	

→ EC2 (obligatoire) : Deuxième partie - Etude de document

Vous présenterez ce document puis vous caractériserez les inégalités de salaire qu'il met en évidence.

Distribution du revenu salarial annuel par sexe ou catégorie socioprofessionnelle sur l'ensemble des salariés en 2011 (en euros courants)

	Sexe		Catégorie socioprofessionnelle				Ensemble
	Femmes	Hommes	Cadres ⁽¹⁾	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	
D1 (1 ^{er} décile)	1 890	2 970	11 180	6 040	1 450	1 910	2 340
D9 (9 ^{ème} décile)	30 540	40 110	66 230	34 230	23 580	24 660	35 320
D9/D1 (rapport interdécile)	16,1	13,5	5,9	5,7	16,2	12,9	15,1
Moyenne	16 720	22 550	39 190	22 310	13 290	14 820	19 710

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles, salariés des particuliers-employeurs et apprentis-stagiaires.

Source : INSEE, 2016.

(1) Cadres, y compris chefs d'entreprise salariés.

→ EC1 (option) : Première partie - Mobilisation des connaissances

1. Vous montrerez que les inégalités peuvent avoir un caractère cumulatif.
2. Rien ici.

Correction EC2 et EC1

EC2 (obligatoire) : Deuxième partie - Etude de document (Correction officielle)

Vous présenterez ce document puis vous caractériserez les inégalités de salaire qu'il met en évidence.

Présentation du document

Ce document est un tableau statistique, publié par l'INSEE en 2016, présentant la distribution du revenu salarial annuel des salariés, selon le sexe et la CSP, en 2011, en France métropolitaine en euros courants.

La comparaison des revenus salariaux moyens met en évidence les inégalités entre les sexes et les CSP ; la comparaison des déciles (D1 et D9) mesure l'importance des inégalités pour l'ensemble des salariés et au sein chaque groupe.

Nous allons nous demander quelles sont les caractéristiques des inégalités que ce document met en évidence.

Réponse à la question :

En 2011, le revenu salarial moyen s'établit à 19 710 euros, mais les situations sont hétérogènes : 10% des salariés les moins riches ont perçu dans l'année moins de 2 340 euros de revenu salarial (D1) et 10% parmi les plus fortunés ont touché un revenu supérieur à 35 320 euros (D9), soit un montant 15,1 fois supérieur.

En moyenne, les femmes ont perçu un revenu salarial annuel inférieur de 5 830 euros à celui des hommes.

Majoritairement moins bien payées, ce sont aussi les femmes qui connaissent les disparités de salaire les plus fortes (rapport interdécile du revenu salarial plus élevé chez les femmes que chez les hommes). Ainsi le salaire le plus élevé des 10% des femmes les moins bien rémunérées est 16,1 fois moins élevé que le salaire le plus faible des 10% les plus riches.

En moyenne, les Employés ont touché un revenu salarial annuel de 13 290 euros, soit un peu moins que les ouvriers avec 14 820 euros, et presque 3 fois moins que les cadres avec 39 190 euros.

C'est aussi dans la catégorie socioprofessionnelle des Employés que la dispersion des salaires est la plus importante. Ainsi, le salaire le moins élevé des 10% des employés les mieux rémunérés est 16,2 fois plus important que le salaire le plus élevé des 10% moins riches. Chez les Cadres, la dispersion est beaucoup moins forte avec un rapport interdécile de 5,9.

Les inégalités salariales demeurent fortes entre les hommes et femmes comme entre les CSP en particulier Employés et Cadres. Nous avons aussi constaté que l'étendue des inégalités (intra-catégorielles) à l'intérieur des catégories est assez variable : chez les Femmes comme chez les Employés ou Ouvrier, l'inégalité salariale est assez forte contrairement aux catégories Hommes et Cadres ou Prof. Interm.

→ **Les dimensions du document à présenter sont :**

- Nature du doc
- Source du doc
- Objet du doc
- Unités
- Dimensions spatio-temporelle
- Variables

Rappel de la question

→ **Réponse à la question :**

- **Caractéristiques des inégalités au niveau global.**
- **Inégalités selon le sexe**
- **Etendue des inégalités selon le sexe (rapport D9/D1).**
- **Inégalités selon la CSP**
- **Etendue des inégalités selon la CSP.**
- **Conclusion**

→ EC1 (option) : Première partie - Mobilisation des connaissances

Vous montrerez que les inégalités peuvent avoir un caractère cumulatif. (*Annabac + développée / EC1*)

Les inégalités se définissent par un accès inégal entre des individus ou des groupes à certaines ressources socialement valorisées. Il existe donc de multiples formes d'inégalités (économiques, sociales, culturelles, etc.) qu'il est difficile de dissocier et qui sont systèmes.

Il existe un processus cumulatif entre toutes les formes d'inégalités : les inégalités économiques s'entrelient entre elles et alimentent les inégalités sociales (comprises ici au sens large, c'est-à-dire culturelles, politiques, etc.), qui les renforcent en retour.

Les inégalités économiques s'auto-alimentent. Plusieurs mécanismes expliquent cette situation. Les inégalités en termes de revenu sont à l'origine des inégalités d'épargne (fraction du revenu non consommée). Ce mécanisme qui engendre des inégalités d'épargne très importante est renforcé par le fait que la rémunération de l'épargne a, ces dernières années, augmenté plus vite que les revenus du travail (ou salaires), grâce à la mise en œuvre de politiques économiques plus favorables aux revenus du capital qu'aux revenus du travail. Dans le même temps, plus les revenus augmentent, plus les ménages répondent facilement à leurs besoins de consommation.

Mais les inégalités économiques ont également un effet sur les autres formes d'inégalités sociales.

Le revenu des parents peut en effet agir par de nombreux mécanismes sur les résultats des enfants. De fait, les conditions matérielles d'existence (taille du logement en fonction du nombre d'occupants, moyens de déplacement, etc.) placent l'enfant dans des dispositions plus ou moins propices à la réussite scolaire. Le suivi de cours de soutien individuel, les possibilités d'achat de documentation, l'équipement du ménage en informatique représentent des atouts non négligeables dans la scolarité d'un élève.

Les sociologues ont pu constater que plus les revenus des parents sont élevés et plus les risques de redoublement, voire d'échec scolaire, sont faibles. Les inégalités de revenu peuvent donc bien entraîner des inégalités sociales, comme les inégalités scolaires.

Les inégalités économiques et sociales se cumulent et s'auto-entrelient

Dans le même temps, les inégalités d'accès à l'école renforcent les inégalités économiques et sociales, comme celles liées au niveau de revenus et à l'insertion professionnelle. La rémunération s'accroît avec le niveau de diplôme, pour les femmes et pour les hommes. Par ailleurs, il apparaît que le taux de chômage décroît lorsque le niveau de diplôme augmente.

Les inégalités économiques et sociales sont bien cumulatives. La mise en œuvre de politiques volontaristes globales de la part des pouvoirs publics pourrait permettre l'atténuation des caractères multidimensionnels et auto-entendus de ces inégalités.